

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 27 MARS 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 17-DCM-DGS-030

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE VINGT-SEPT MARS à Quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Mars 2017

OBJET DE LA DELIBERATION : AFFECTATION DES RESULTATS

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – Jennifer DELI – Geneviève DROMSON

POUVOIRS : Josiane SICCARDI à Jean-Michel PEYRATOUT
Paul MOUROT à Hervé STASSINOS
Agnès BIASUTTO à Michel LUCIANI
Gaëlle REBEC à Magali VINCENT
Nicole VACCA à Frédéric FIORE

ABSENT : Stéphane BELTRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====
M. Jean-Michel PEYRATOUT, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

L'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux prévoit, après l'approbation du compte administratif par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

Le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M.14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

Le compte administratif 2016 du budget principal fait ressortir :

- Un excédent de fonctionnement de clôture de 4 025 097,78 €
- Un déficit de la section d'investissement de 319 716,27 € qui, corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes, s'établit à – 131 096,77 €

Le compte administratif 2016 du budget annexe de l'Eau fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de clôture de 89 328,68 €
- Un déficit de la section d'investissement de 40 242,31 €

Le compte administratif 2016 du budget annexe de la Régie des Transports fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de clôture de 13 151,12 €
- Un solde excédentaire de la section d'investissement de 183 485,02 €

Le compte administratif 2016 du budget annexe de la Régie des Pompes funèbres fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 694,40 €
- Un solde excédentaire de la section d'investissement de 10 467,57 €

Il est proposé l'affectation suivante des résultats :

Pour le **budget principal**,

Recettes

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : + 2 000 000,00 €

Ligne 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : + 2 025 097,78 €

Pour le **budget de l'eau**,

Recettes

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : + 41 000,00 €

Ligne 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : + 48 328,68 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les modalités d'affectation des résultats définies ci-dessus et à autoriser Monsieur le Maire à prévoir les inscriptions budgétaires en découlant.

L'exposé mis aux voix est adopté à la MAJORITÉ

25 voix POUR

6 voix CONTRE (Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Frédéric FIORE – Emmanuelle NIGRELLI – Jennifer DELI)

1 ABSTENTION (Geneviève DROMSON)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

